

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE LA RÉUNION**

27 rue Félix Guyon
CS 61107

97404 Saint-Denis cedex
Téléphone : 02 62 92 43 60
Télécopie : 02 62 92 43 62

Ouverture du greffe : 8 h 00 à 12 h 30
13 h 30 à 16 h 00 (vendredi : 15 h 30)

E23000021 / 97

Monsieur le Maire
Commune de Saint-Louis
Direction de l'aménagement
125 avenue Raymond Vergès
97450 SAINT LOUIS

Dossier n° : E23000021 / 97
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : Révision allégée N°1 du PLU, projet d'aménagement de la rue du Gal de Gaulle et franchissement des trois ravines pour intégration du plan d'alignement,

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le magistrat délégué du tribunal a désigné Madame Marie-Claude MAYANDY, ancienne responsable d'un bureau d'étude, demeurant 114 CD 41 Ravine à Malheur, LA POSSESSION (97419) (tel : 0262-22-35-27 ; portable : 0692-86-86-94) en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Noël PASSEGUE (tel : 0262-30-66-37) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris et, en application de l'article R.123-23 du code susmentionné, lorsqu'ils auront été déposés, un exemplaire du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sous le présent timbre en ajoutant la mention "désignation des commissaires enquêteurs".

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La greffière en chef adjointe,



Julie BELINFANT

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LA RÉUNION

02/08/2023

N° E23000021 /97

le magistrat délégué du tribunal administratif

Décision désignation commission ou commissaire du 02/08/2023

Vu enregistrée le 28/07/2023, la lettre par laquelle Monsieur le Maire de la Commune de Saint-Louis demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Révision allégée N°1 du PLU, projet d'aménagement de la rue du Gal de Gaulle et franchissement des trois ravines pour intégration du plan d'alignement, ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la décision du président du Tribunal administratif en date du 15 septembre 2022 désignant M. Vincent RAMIN, premier conseiller, en qualité de magistrat délégué en matière d'enquêtes publiques ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Marie-Claude MAYANDY est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Noël PASSEGUE est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Maire de la Commune de Saint-Louis, à Madame Marie-Claude MAYANDY et à Monsieur Noël PASSEGUE.

Fait à Saint-Denis, le 02/08/2023

le magistrat délégué,

Vincent RAMIN

Pour expédition conforme,
La greffière en chef adjo inte,



Julie BELEFANT